

3.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220926-312293-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 10 octobre 2022

Affiché le 10 octobre 2022

Suite à la convocation en date du 12 septembre 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 26 SEPTEMBRE 2022

Sous la présidence de Doriane BECUE, Première Vice-Présidente

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Régis CAUCHE donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Sylvie CLERC donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Christine DECODTS donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Barbara COEVOET, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Doriane BECUE, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Sébastien LEPRETRE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Christian POIRET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Claudine DEROEUX.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Agnès DENYS, Jean-Claude DULIEU, Soraya FAHEM, Julien GOKEL, Mickaël HIRAUX, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Jean-Noël VERFAILLIE.

OBJET : Attributions de subventions au titre des éco-manifestations touristiques

Vu le rapport DTT/2022/348

Vu l'avis en date du 19 septembre 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer à l'Association du Festival International de la Bière Artisanale, une subvention départementale de 4 000 €, pour l'organisation de la 23^{ème} édition du festival international de la bière artisanale les 24 et 25 septembre 2022 à Sainte-Marie-Cappel ;
- d'attribuer à la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, une subvention départementale de 5 000 €, pour l'organisation de la manifestation « La Sambre en Fêtes » les 30, 31 juillet, 6 et 7 août 2022 à Aulnoye-Aymeries, Berlaimont, Pont-sur-Sambre, Hautmont, Boussières-sur-Sambre, Bousois et Jeumont ;
- d'attribuer à l'association Zannekin une subvention départementale de 2 500 €, pour l'organisation de la Zannekinfeest les 27 et 28 août 2022 à Rexpoëde ;
- d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits à l'opération 23002OP001 du budget départemental 2022.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 53.

Monsieur LEBLANC est Vice-Président de la Communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre. En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être compté dans le quorum. Il n'assiste pas à cette partie de la réunion.

Madame VAN CAUWENBERGE (Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre) avait donné pouvoir à Madame BOISSEAUX. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

47 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur CATHELAIN.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

**Principaux critères d'intervention du Département en faveur des éco-manifestations touristiques
(Délibération du Conseil général des 17, 18 et 19 décembre 2012)**

La politique d'aide aux éco-manifestations touristiques est une aide de fonctionnement calculée en fonction du niveau d'importance des manifestations.

Les manifestations touristiques susceptibles de bénéficier de l'aide départementale devront répondre à un certain nombre d'objectifs de développement durable, variables selon le niveau de la manifestation.

Les objectifs à atteindre concernent les différentes étapes de la manifestation touristique : sa préparation, son déroulement et l'après manifestation.

Trois niveaux de manifestation ont été retenus :

Niveau de la Manifestation	Budget Prévisionnel	Taux d'intervention	Montant maximum de la subvention	Nombre d'objectifs à atteindre
1 (départemental)	Supérieur ou égal à 50 000 €	10 %	10 000 €	10 minimum
2 (pays)	Supérieur ou égal à 12 000 € et inférieur à 50 000 €	10 %	4 000 €	8 minimum
3 (local)	<i>Inférieur à 12 000 €</i>	15 %	1 000 €	<i>5 minimum</i>

Note : Les manifestations ayant bénéficié jusqu'en 2015 d'une subvention inférieure à 2 000 €, sont désormais orientées vers le nouveau dispositif d'Aides à l'Initiative Locale (cf la délibération du Conseil départemental du 12 avril 2016).

Liste des objectifs patrimoniaux / environnementaux

1 - valoriser les patrimoines (naturel, culturel, architectural, gastronomique...) en adoptant une cohérence forte des animations autour de la thématique de la manifestation retenue en proposant des animations (les animations et/ou activités devront être en adéquation avec le thème retenu pour la manifestation, celles qui ne sont pas valorisantes en terme de patrimoine ne sont pas éligibles) ;

2 - adapter les capacités d'accueil aux caractéristiques du site (le site est le support de la manifestation, le site doit être adapté à l'évènement et l'évènement s'adapter au site) ;

3- optimiser l'accès et la circulation sur le site en portant une attention particulière à l'information donnée le long des routes et la signalétique sur le site ;

4 - mettre en place des solutions d'éco-mobilité en facilitant l'usage de transports collectifs et alternatifs (ex : covoiturage, modes de déplacements doux) pour réduire l'impact environnemental de la manifestation ;

5 - respecter et éco-gérer le site (lieu de déroulement de la manifestation) en tenant compte des richesses, contraintes et sensibilités du site prises en compte) :

- réduction et tri des déchets (ex : installation de poubelles, collecte sélective, utilisation de sacs biodégradables, recyclés...),

- nettoyage du site et valorisation des déchets après la manifestation ;

6 - utiliser des équipements économes en énergie et en eau (ex : toilettes sèches, éclairages économes) ;

7 - privilégier au maximum l'achat de produits et d'équipements labellisés durables, équitables ou provenant de filières locales (ex : produits de consommation issus de l'agriculture biologique, produits du commerce équitable, produits éco-labellisés...) ;

8 - mener des actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable (sensibiliser les participants et l'équipe d'organisation) ;

9 - adopter une éco-communication (communication dématérialisée, signalétique conçue à partir de matériaux durables, limitation de la consommation de papier, pas de suremballage, utilisation du papier recyclé ou du papier éco-labellisé, impression avec des processus non polluants...).

Liste des objectifs sociaux

10 - rendre les manifestations accessibles au plus grand nombre (accessibilité tarifaire) ;

- 11** - permettre l'accessibilité à tous dans les lieux d'accueil pour les personnes en situation de handicap (moteur, mental, visuel et auditif) ou ayant des incapacités temporaires, sauf contraintes techniques ;
- 12** - proposer un poste d'accueil et d'information aux visiteurs ;
- 13** - installer des équipements et des aménagements d'accueil pour les jeunes enfants ;
- 14** - mener des actions de sensibilisation (valorisation du bénévolat) ;
- 15** - limiter les nuisances sonores lors de la manifestation (repérer les sources de bruit, réduire le niveau acoustique de la musique, mettre en place de solutions de confinement...) ;
- 16** - favoriser la mise en réseau des compétences et des moyens intercommunaux.

Liste des objectifs économiques

Il est demandé aux porteurs de projets de cibler l'offre d'animation au regard de la clientèle actuelle et à venir. Il est donc nécessaire d'évaluer la clientèle potentielle et de faire des choix de cibles. La recherche de retombées économiques locales est essentielle. Pour ce faire, la mise en produit de la manifestation est encouragée.

- 17** - vérifier la faisabilité de la manifestation (évaluation de la clientèle potentielle de la manifestation, cibles de clientèles, adaptation de l'offre de produits et d'animation, choix pertinent de la date...) ;
- 18** - collaborer entre les différents acteurs et prestataires locaux (hôteliers, agences réceptives, restaurateurs, artisans et producteurs locaux) ;
- 19** - mettre en produit la manifestation (combinaison avec d'autres prestations) ;
- 20** - mettre en œuvre un plan de communication.

Il est à noter que l'organisation de salons touristiques, de foires commerciales, ...n'est pas éligible au titre de la politique d'aide aux manifestations touristiques.

Modalités diverses

- L'aide est accessible aux communes, aux intercommunalités et aux associations déclarées en préfecture.
- L'engagement obligatoire des communes est requis : les communes sont tenues de participer à l'organisation des manifestations soit financièrement par l'attribution d'une subvention, soit par une aide en fonctionnement logistique (prêt de matériel, mise à disposition de personnel, prêt de salle ...). Ces moyens humains, financiers ou matériels devront être identifiés et valorisés.
- Une association ne peut bénéficier de subventions pour une même action sur deux régimes d'aides différents du Conseil départemental du Nord sauf pour ce qui concerne l'Aide à la Diffusion Culturelle.
- Le dispositif départemental d'aide aux éco-manifestations étant une démarche de progrès reposant sur le principe d'amélioration continue, il est demandé aux organisateurs de la manifestation de dresser le bilan de la manifestation sur les plans patrimoniaux, sociaux et économiques, afin de vérifier si d'une part, les engagements pris ont été respectés et d'autre part, d'identifier les postes sur lesquels les efforts devront être portés pour l'organisation de l'édition suivante.
- Le délai à respecter pour effectuer une demande de subvention est de 3 mois avant la date de la manifestation, sans recours possible.

AIDE DÉPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX ÉCO-MANIFESTATIONS TOURISTIQUES

Présentation de la manifestation

Nom : Festival international de la bière artisanale,
21^é édition
Dates et Lieu : 24 et 25 septembre 2022
à Sainte-Marie-Cappel

Présentation de l'organisateur

Nom : Association du Festival International de la
Bière Artisanale (FIBA)
Président : Monsieur Gervais WIECH
Siège social : Mairie 5, la place
59 670 Sainte-Marie-Cappel

Niveau retenu de l'éco-manifestation : Niveau 1

Montant maximum de l'aide en application des critères : 7 590 €

Descriptif de la manifestation : Ce festival a pour objectif de valoriser la production locale de bières artisanales de qualité, afin de favoriser le développement des brasseries locales, de proposer une manifestation populaire axée sur l'authenticité et la convivialité et enfin de contribuer au développement touristique de la Flandre.

Au programme : Concours International de la bière d'amateurs, jeux traditionnels flamands, dégustation et vente de bières (près d'une centaine), exposition-vente de produits de l'univers brassicole et de productions du terroir, démonstration de brassage, ambiance musicale, concert et animation, jeux traditionnels, sculpteurs sur bois, démonstration des dentellières de Steenvoorde, balades en chariot de brasseurs...

Fréquentation : plus de 15 000 visiteurs chaque année pour le week-end.

Gratuité de la manifestation, le verre de dégustation est vendu 7 € avec 3 tickets de dégustations de bières.

Nombre d'objectifs de développement durable : 13 objectifs satisfaits sur 10 objectifs à atteindre

- Objectifs patrimoniaux / environnementaux :

- Valorisation de la dimension brassicole du patrimoine culturel flamand,
- Valorisation de produits issus d'une filière locale et artisanale,
- Mise en place de covoiturage ou de transport en autocar, via les réseaux sociaux.
- Mise en place d'un parking mobile pour les vélos pour la promotion de la mobilité douce.
- Utilisation d'éco-cups sur l'espace buvette restauration,
- Mise en place d'un système de tri sélectif et récupération du verre avec un objectif zéro plastique utilisé.

- Objectifs sociaux :

- Site accessible aux personnes à mobilité réduite (parking dédié),
- Jeux traditionnels en accès libre,
- Forte implication et valorisation des bénévoles,
- Mise en réseau des moyens intercommunaux.

- Objectifs économiques :

- Collaboration entre les différents acteurs et prestataires locaux (restaurateurs, producteurs, hôteliers...),
- Mise en œuvre d'un plan de communication et création d'un flashcode pour éviter l'impression papier.
- Favoriser l'émergence de nombreuses brasseries artisanales dans le département.

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Communication (presse, affichage etc..)	9 834,00 €	Vente de verres	35 000,00 €
Location chapiteau, sanitaires, matériel	24 335,00 €	Vente tresses de houblon	1 600,00 €
Sécurité, Assurance	10 561,00 €	ventes restauration	8 200,00 €
Animation	9 820,00 €	Buvette	8 100,00 €
Achat de verres	9 000,00 €	Navette Bus - Tombola	2 000,00 €
Achat de tresses de houblon	1 800,00 €	Subvention municipale	2 000,00 €
Divers	1 000,00 €	Subvention Communauté de Communes de Flandre Intérieure	5 000,00 €
Alimentation	9 550,00 €	Subvention Région Hauts de France	7 000,00 €
		DEPARTEMENT DU NORD	
		9,22%	7 000,00 €
TOTAL :	75 900,00 €	TOTAL :	75 900,00 €

Rappel des aides antérieurement obtenues :

1525 € de 2000 à 2003 - 1 800 € en 2004, 2 000 € en 2005 et 2006, 2 500 € depuis 2007.

BILAN FINANCIER DE L'EDITION PRECEDENTE

	Budget prévisionnel	Bilan
- Dépenses :	69 380 €	57 736 €
- Recettes :	69 380 €	75 501 €
- Subvention attribuée par le Conseil Départemental :		17 765 €

AIDE DÉPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX ÉCO-MANIFESTATIONS TOURISTIQUES

Présentation de la manifestation :

Nom : La Sambre en Fêtes
 Dates et Lieu : 30 et 31 juillet, 6 et 7 août 2022
 à Aulnoye- Aymeries, Berlaimont, Pont sur Sambre,
 Haumont, Boussois, Boussières sur Sambre, Jeumont

Présentation de l'organisateur :

Nom : Communauté d'Agglomération Maubeuge Val
 de Sambre
 Président : Monsieur Benjamin Saint-Huile
 Siège social : 1 Place du Pavillon Maubeuge
 59600 Maubeuge

Thème : Robert Louis Stevenson

Niveau retenu de l'éco-manifestation : Niveau 1

Montant maximum de l'aide en application des critères : 10 000 €

Descriptif de la manifestation :

Ces journées permettront de dynamiser et mettre en valeur la richesse culturelle et touristique du territoire.

Jadis emprunté en canoë par l'écrivain Robert-Louis Stevenson, le canal de la Sambre, tout juste rouvert à la navigation, permet ainsi aux Nordistes et plaisanciers de passage de nombreuses possibilités de visites, et une réappropriation de la voie d'eau par les habitants.

De nombreuses animations sont prévues (représentation du spectacle Mobil'Eau par la compagnie Cargoplume (une grue se déplace avec ses petits bateaux et ses funambules en apesanteur au-dessus de l'eau) féerie et poésie révèlent les sites des bords de Sambre , initiation canoë-Kayak et paddle en lien avec le Comité Départemental du Nord de canoë-Kayak, Parade avec la Compagnie Ballad, programmation musicale scène sur l'eau et accès au public en barques, Magicbus escape game ambulante avec énigme en lien avec Stevenson, concerts trempés de la Compagnie Transport Culturel, spectacle Teora du cirque O'Clap de Feignies, sorties gratuites à bord du bateau promenade d'Isara, réalisations de portraits d'habitants sur le territoire, balades contées et musicales pour enfants au plus près de l'eau, cinéma de plein air, chasse aux trésors en Sambre Avesnois, balade vélo gourmande, fabrication de jeux avec les ateliers Land Art Récup, festival Itak. Ces manifestations auront lieu sur le site éclusier Voies Navigables de France à Aulnoye-Aymeries et Berlaimont, la halte nautique de Pont sur Sambre, le Port de l'Abbaye de Haumont, le Quai du rivage et place du 8 mai à Boussois, la halte nautique à Boussières sur Sambre et la commune de Jeumont.

Tarif d'entrée : gratuit, 2 € pour la réservation des concerts trempés.

Fréquentation : environ 25 000 à 30 000 visiteurs sur les 4 jours.

Nombre d'objectifs de développement durable : 10 objectifs satisfaits sur 10 objectifs à atteindre

- Objectifs patrimoniaux / environnementaux :

- Valorisation du patrimoine de la Sambre canalisée (patrimoine naturel des bords de la seine via le chemin de halage, les espaces cœur de nature de la trame verte et bleue de l'agglomération,
- Sensibilisation à l'environnement et au développement durable (tri des déchets, nettoyage du site, actions de sensibilisation aux gestes éco-citoyen du tri.
- Favoriser les déplacements doux (sites intra-urbains accessibles aux habitants à pieds ou à vélos)
- Mise en place de transports collectifs bus pour les personnes des communes rurales associées.

- Objectifs sociaux :

- Partenariat avec les associations locales (co-organisation via les communes).
- Gratuité des spectacles sauf pour la réservation des concerts trempés
- Mise en réseau des compétences et des moyens intercommunaux avec les communes d'accueil organisatrices.

- Objectifs économiques :

- Offre ciblée plaisanciers
- Valorisation des producteurs locaux, collaboration avec les prestataires locaux via l'Office de Tourisme Sambre Avesnois
- Plan de communication commun : création de l'estampille Sambre en Fêtes.

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
- Spectacles, animations (prestations)	78 000 €		
- Communication -promotion	10 000 €		
		- Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre	70 000 €
- Protocole	2 500 €	- Région Hauts de France en fête	20 000 €
- Sécurité	5 000 €		
- Transports collectifs	2 500 €		
- Propreté - divers	2 000 €		
		DEPARTEMENT DU NORD	
		10,00%	10 000 €
TOTAL :	100 000 €	TOTAL :	100 000 €

AIDE DÉPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX ÉCO-MANIFESTATIONS TOURISTIQUES

Présentation de la manifestationNom : 9^e édition de la Zannekinfeest

Dates et Lieu : 27 et 28 août 2022

à Rexpoëde

Présentation de l'organisateur

Nom : Association Zannekin

Président : Monsieur Edouard MAILLET

Siège social : Mairie – 4 place de la Mairie
59122 REXPOËDENiveau retenu de l'éco-manifestation : Niveau 2

Montant maximum de l'aide en application des critères : 4 240 €

Descriptif de la manifestation : Cette manifestation imaginée en l'honneur du légendaire Viking Allowyn, devenu Reuze de Dunkerque, s'appuie sur l'histoire viking de la Flandre. Pendant 2 jours le patrimoine flamand est mis à l'honneur : histoire, culture locale, produits régionaux, savoirs faire, musique, tissu associatif. La programmation est organisée autour d'un axe historique : reconstitutions et conférences mais également festif et ludique : spectacles pour tous, soirée concert, musique traditionnelle, espaces jeux pour les enfants. Campement viking et francs, an 1000, ateliers enfants « deviens un guerrier franc », tours de poneys, tirs à l'arc, stands artisanaux, tournoi de Béhourd en partenariat avec la Fédération Française de Béhourd : combat médiéval en armure ; banquet avec animation musicale du Trio Den Ouden , Concerts la Belle Etoile (folk rock), la Maisnie Hellequin, musique médiévale bruissante, conférence par les 'historiens Eric Vanneufville et Jacques Messiant sur la Flandre, nombreuses animations médiévales. Le tout dans un écrin de verdure, le parc du Groenhof, jardin du 19^{ème} siècle.

Fréquentation : En 2020, environ 3 500 visiteurs.Nombre d'objectifs de développement durable : 10 objectifs satisfaits sur 8 objectifs à atteindre

- Objectifs patrimoniaux / environnementaux :

- Valorisation du patrimoine culturel flamand, le Jardin de Rexpoëde est l'un des derniers grands jardins du XIX^{ème} siècle,
- Valorisation de la musique traditionnelle,
- Valorisation du Béhourd avec la Fédération Française de Béhourd
- Mise en place d'une mobilité piétonne.

- Objectifs sociaux :

- Accès gratuit la journée pour les animations, les stands, le marché médiéval, entrée balk folk et concert gratuits pour les enfants,
- Forte implication et valorisation des bénévoles, présence d'un bénévole francophone et néerlandophone pour les renseignements à l'accueil,
- Mise en place d'emplacements de stationnement pour les personnes à mobilité réduite aux abords de la fête.
- Installation d'un parc de jeux pour les petits enfants sous la surveillance d'un bénévole et des parents.

- Objectifs économiques :

- Collaboration entre les différents acteurs et prestataires locaux (restaurateurs, producteurs, hôteliers...),
- Mise en œuvre d'un plan de communication, publicité sur les réseaux sociaux, développement des vidéos web, impressions de banderole pour routes, sets de tables dans les établissements de restauration.

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Communication (presse, affichage, site internet, etc..)	5 580,00 €	Entrées	5 000,00 €
Camp historique	5 750,00 €	Emplacement Boutique 20 X 10 €	200,00 €
Location de matériel	10 120,00 €	Subvention Commune	6 000,00 €
Animations Musicales	3 350,00 €	Région Hauts-de-France en fête	5 000,00 €
Sécurité Sanitaire	1 500,00 €	Buvette	7 000,00 €
restauration	3 500,00 €	Restauration	5 000,00 €
buvette	2 500,00 €	Mécénat Entreprise	6 300,00 €
Repas troupes et bénévoles	1 000,00 €	Boutique	1 700,00 €
Secouristes	1 100,00 €	Fond propre Zannekin	1 700,00 €
Agents de sécurité	1 200,00 €		
Participation Fédération 2 jours	6 800,00 €	DEPARTEMENT DU NORD	
		10,61%	4 500,00 €
TOTAL :	42 400,00 €	TOTAL :	42 400,00 €

RAPPEL DES AIDES ANTERIEUREMENT OBTENUES : 400 € au titre des AIL en 2015, et 200 € au titre de la médiathèque départementale pour le concert Bal Folk en 2016, 2 000 € en 2017 au titre de la politique éco-manifestation touristique, 2000 € en 2019 - 2020.

BILAN FINANCIER DE L'EDITION PRECEDENTE (2020)

	Prévisionnel	Bilan
- Dépenses :	31 700 €	30 173,92 €
- Recettes :	31 700 €	27 302,00 €
- Subvention attribuée par le Département		2 000 €

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 26 septembre 2022

OBJET : Attributions de subventions au titre des éco-manifestations touristiques

Par délibération du Conseil général des 17, 18 et 19 décembre 2012 (DPAE/2012/1433), le Département a fait évoluer sa politique d'aide aux manifestations touristiques, en s'appuyant sur la mise en œuvre d'un concept d'éco-manifestation (ou manifestation durable) et en proposant aux organisateurs de manifestations, d'inscrire leurs événements dans une démarche de progrès principalement orientée vers les 3 axes du développement touristique durable : le patrimoine (l'environnement), l'économique et le social.

Les critères d'intervention et les principales modalités financières en faveur des éco-manifestations touristiques sont présentés en annexe n° 1. L'application d'un nombre minimum d'objectifs est requise dans le cadre d'une demande de subvention. L'aide est calculée en fonction du niveau et de l'importance de la manifestation. Afin de qualifier l'offre en matière de manifestations et de développer des événements identitaires, les manifestations touristiques pouvant bénéficier de l'aide départementale doivent être porteuses d'une thématique valorisant un patrimoine naturel, culturel, architectural, local ... C'est avant tout l'inscription de la manifestation touristique dans une démarche de progrès, c'est-à-dire la prise en compte d'une année sur l'autre des objectifs de développement durable, qui conditionne le soutien départemental.

Les demandes suivantes sont présentées :

- l'Association du Festival International de la Bière Artisanale sollicite une subvention de 7 000 €, pour l'organisation de la 23^{ème} édition du festival international de la bière artisanale les 24 et 25 septembre 2022 à Sainte-Marie-Cappel, dont les principales caractéristiques, qui répondent aux critères d'intervention, figurent en annexe n° 2 (montant attribué en 2019 : 2 500 €) ;
- la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, sollicite une subvention de 10 000 €, pour l'organisation de la manifestation « La Sambre en Fêtes » les 30, 31 juillet, 6 et 7 août 2022 à Aulnoye-Aymeries, Berlaimont, Pont-sur-Sambre, Hautmont, Boussières-sur-Sambre, Boussois et Jeumont, dont les principales caractéristiques, qui répondent aux critères d'intervention, figurent en annexe n° 3 (première demande) ;
- l'association Zannekin sollicite une subvention de 4 500 € pour l'organisation de la Zannekinfeest les 27 et 28 août à Rexpoëde, dont les principales caractéristiques, qui répondent aux critères d'intervention, figurent en annexe n° 4 (montant attribué en 2020 : 2000 €).

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer à l'Association du Festival International de la Bière Artisanale, une subvention départementale de 4 000 €, pour l'organisation de la 23^{ème} édition du festival international de la bière artisanale les 24 et 25 septembre 2022 à Sainte-Marie-Cappel ;
- d'attribuer à la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, une subvention départementale de 5 000 €, pour l'organisation de la manifestation « La Sambre en Fêtes » les 30, 31 juillet, 6 et 7 août 2022 à Aulnoye-Aymeries, Berlaimont, Pont-sur-Sambre, Hautmont, Boussières-sur-Sambre, Boussois et Jeumont ;
- d'attribuer à l'association Zannekin une subvention départementale de 2 500 €, pour l'organisation de la Zannekinfeest les 27 et 28 août 2022 à Rexpoëde ;
- d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits à l'opération 23002OP001 du budget départemental 2022.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23002OP001	23002E15	80 000 €	16 500 €	11 500 €

Sébastien SEGUIN
Vice-Président